

DEVARIM

5773



n°178

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Le 1er Chevat, 37 jours avant de quitter ce monde, Moïse reprend l'ensemble de la Torah devant le peuple d'Israël, passant en revue les événements qui ont jalonné un voyage de 40 années dans le désert ainsi que les lois que le peuple a reçu de D.ieu. Moïse réprimande le peuple pour ses faiblesses et ses erreurs, l'encourage à garder la Torah et observer ses commandements dans la Terre que D.ieu lui donne pour héritage éternel mais que Moïse ne connaîtra pas. Moïse rappelle la nomination des juges qu'il a faite pour soulager la charge d'établir la justice et d'enseigner la parole de D.ieu.

Il revient aussi sur le voyage dans le désert, avec tous les dangers physiques qu'il comporte, sur l'envoi des explorateurs qui ont conduit le peuple au désespoir et entraîné le décret de D.ieu par lequel toute la génération de la sortie d'Egypte a du périr dans le désert. « Aussi contre moi », dit Moïse, D.ieu s'est mis en colère de votre fait et m'a dit: 'toi aussi, tu n'iras pas là bas (en Terre Promise) » Moïse revient aussi sur des événements plus récents: le refus des peuples d'Amon et Moav de permettre au peuple juif de traverser leur terre, les guerres victorieuses contre les rois Emoréens Sihon et Og, et l'établissement des familles des tribus de Réouven, Gad et la moitié de Ménaché sur les terres conquises. Moïse revient aussi sur ses recommandations à Josué, son successeur qui mènera le peuple dans la conquête de la Terre Promise: « Ne les craint pas, car D.ieu combattra pour toi ». La section de Dévarim est toujours lue le Chabbath qui précède le 9 Av, jour marquant la destruction du Temple de Jérusalem à deux reprises. Ce Chabbath porte le nom de « Chabbath 'Hazone », ce qui signifie « Chabbath de la vision », référence au premier mot de la Haftara lue après la lecture de la Torah et qui décrit la vision prophétique d'Isaïe portant sur la destruction du Temple.



Feuillet dédié pour la réussite matérielle et spirituelle
de M. Stephen WAKNINE



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

La justice n'appartient pas aux hommes

Dévarim (1, 17) : « Ne craignez aucun homme car la justice appartient à D.ieu »

Quand le juge fait pencher la justice, fait remarquer le saint Rabbi Moché Alcheikh, il commet une faute non seulement vis-à-vis du plaideur, mais il met aussi en cause de cette façon, pour ainsi dire, le Saint, béni soit-Il Lui-Même. Comment cela ?

Si par exemple, il a été décrété au ciel à Roch Hachana de donner à Réouven 100 parts et à Chimon 200, et que Chimon exige de Réouven une part, bien que, en toute justice, Réouven ne lui doive rien du tout : pour la justice céleste, il a été donné à Réouven tout ce qui avait été décrété, ainsi qu'à Chimon.

Et cette part que Chimon réclame à Réouven n'est pour ainsi dire pas comprise dans le calcul.

Si le juge fait pencher la balance et oblige Réouven à donner à Chimon une part que selon la véritable justice il ne lui doit pas, il contredit ainsi la justice céleste, et maintenant, pour ainsi dire, Hachem va être obligé de rembourser à Réouven la part qui lui manque injustement et de prendre à Chimon la part qu'il a reçue injustement.

Par conséquent le juge a non seulement jugé l'homme, puisqu'en fin de compte, s'il manque injustement à celui qui a été volé, Hachem lui rend ce qui lui manque, mais par sa décision injuste il a jugé pour ainsi dire le Ciel.

C'est pourquoi la Torah met en garde : « Ne craignez aucun homme », car si vous craignez et que vous fassiez pencher la balance en sa faveur, vous vous trouvez avoir mis D.ieu en cause, « car la justice appartient à D.ieu » Et donc, qui convient-il de craindre, le Saint, béni soit-Il ou un homme ?

PARACHA : DEVARIM



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 21h35 • Sortie : 22h55

Villes dans le monde

Lyon	21h12 • 22h25	Nice	20h55 • 22h05	Los Angeles	19h48 • 20h49
Marseille	21h01 • 22h11	Jerusalem	19h07 • 20h28	New-York	20h10 • 21h16
Strasbourg	21h12 • 22h31	Tel-Aviv	19h28 • 20h31	Londres	20h57 • 22h24
Toulouse	21h18 • 22h28	Bruxelles	21h36 • 23h01	Casablanca	19h25 • 20h25



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

S'entourer d'hommes Sages

Dévarim (1,13) : "Entourez-vous des hommes sages, intelligents..."

On raconte à propos du Gaon Rabbi Moshé 'Haim – grand-père du Ben Ish 'Hai, l'histoire suivante : alors que deux personnes se présentaient devant lui pour un Din Torah, conciliation ou procès devant un tribunal rabbinique, le Rav comprit que l'homme à qui on réclamait de l'argent, était prêt à faire un faux serment. Il lui dit alors : « Crois-tu que je vais te faire jurer sur le Sefer Torah ? C'est sur les deux tables de la loi que tu vas jurer ! » Et immédiatement, il ordonna au Shamash du Beth Din – huissier du tribunal : « Va tremper dix fois dans le Mikvé – bain rituel – les deux tables de la loi, afin que je puisse faire jurer cet homme ! » Ce dernier eut alors terriblement peur, car il pensait qu'il s'agissait des tables que Moshé Rabbeinou avait ramenées du mont Sinai. Il dit alors : « Je suis prêt à payer et je ne veux pas jurer ! ». Le Rav lui répondit : « Non, car tu t'es déjà engagé à jurer ! » N'ayant pas d'autre choix, l'homme reconnut son mensonge et commença à raconter les faits tels qu'ils s'étaient véritablement déroulés... Sur ces entrefaites, le Shamash arriva dans la pièce avec le livre du Shla HaKadosh, dont le titre est : « Chnei Lou'hot HaBrith » – « Les deux tables de la loi » ! C'est ce que signifie le verset : « Entourez-vous d'hommes sages, intelligents et perspicaces... » : au moment où apparaîtra un élément risquant de fausser le Din – jugement, ils trouveront toutes sortes d'astuces pour établir un jugement de vérité...



"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rav David MESSAS



AU "HASARD" ...

Roch Hachana : demandez une augmentation

Un jour, avant les sonneries de Roch Hachana, Rabbi Yossef de Tretchin, le fils du « Hozé de Lublin », entra à la synagogue et dit à la communauté : « Je vais vous raconter une histoire. Dans une ville vivait un talmid 'hakham riche, qui tirait sa subsistance du commerce du vin. Le Rav de cette ville voulut un jour l'honorer et alla lui rendre visite. Quand le maître de maison vit que le Rav venait chez lui, il en fut très heureux, et s'efforça de l'honorer de toutes les façons possibles. Ensuite il ordonna à son serviteur de descendre à la cave et de ramener une bouteille du meilleur vin... un long moment passa, et le serviteur ne revenait pas. L'hôte, très surpris, s'excusa auprès du Rav et descendit à la cave pour voir ce qui se passait. En arrivant dans la cave il eut très peur, car plusieurs tonneaux étaient ouverts, beaucoup de vin en coulait, et il y avait beaucoup de dégâts dans toute la cave, sans aucune trace du serviteur.

Quand il remonta de la cave le coeur brisé, il se mit à chercher le serviteur qui, par sa méchanceté, lui avait causé de tels dégâts. Il finit par le trouver allongé tranquillement auprès du poêle. Quand le serviteur vit le maître de maison, il lui dit : « Je voudrais une augmentation de mon salaire, qui est très bas... » »

Quand Rabbi Yossef eut terminé sa parabole, il dit : « Nous ressemblons à ce serviteur à Roch Hachana. Pendant toute l'année nous commettons des fautes et nous abîmons le monde du Saint béni soit-Il, et à Roch Hachana nous venons devant lui et nous lui demandons de nous inscrire pour une bonne vie... »



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

La fierté d'être Juif

Berel Hindrick avait vingt ans quand il fut enrôlé de force, avec son meilleur ami, dans l'Armée Rouge. Dès le début, les deux compagnons décidèrent par tous les moyens de préserver leur judaïsme, en particulier la cacherout.

Effectivement, durant toute cette période, ils ne se nourrissent que de pain, de fruits et de légumes. Ils agissaient ainsi de façon aussi discrète que possible afin de pas éveiller la curiosité des autres soldats. Dès qu'on tentait de leur faire goûter les plats de la gastronomie militaire, ils s'éloignaient en inventant toutes sortes de prétextes.

Ils avaient un autre problème à affronter : la prière. La vie dans la caserne était réglementée de façon très stricte et quiconque ne respectait pas les horaires et les ordres se mettait en danger.

Chaque matin, le commandant réveillait les recrues à la même heure, avec des cris : en moins d'une minute, les soldats devaient s'habiller et se mettre au garde à vous.

Pour s'acquitter de la prière du matin, Berel et son ami devaient se réveiller beaucoup plus tôt, bien avant le réveil officiel. Ils se cachaient dans un coin tranquille et priaient sans réveiller leurs camarades. Ils cachaient leurs Téfilines et livres de prière puis retournaient se coucher comme si de rien n'était.

Inutile de décrire leur angoisse chaque matin. De fait, ils risquaient d'être dénoncés, emprisonnés, jugés puis envoyés en Sibérie ou même, pire encore... Cependant, ils s'obstinèrent et réussirent à prier chaque matin : l'un encourageait l'autre et tous deux puisaient de cette expérience matinale le courage et la force pour tenir bon toute la journée.

Un jour, tout bascula : Berel avait oublié de cacher son Sidour, son livre de prières et le prit avec lui dans son lit. Quand le commandant arriva, Berel se leva d'un bond, s'habilla et se mit au garde à vous. L'officier passa devant les soldats debouts près de leurs lits en les toisant de la tête aux pieds. En arrivant devant Berel, il lui jeta un regard, s'apprêta à passer au soldat suivant, mais remarqua alors quelque chose qui dépassait sous la couverture. Quand il tendit la main pour vérifier la nature de l'objet, Berel sentit son cœur battre à tout rompre.

«Qu'est-ce donc ?» demanda le commandant, soupçonneux en découvrant le livre.

A cet instant, Berel décida que, puisque son secret avait été découvert, il l'assumerait pleinement et revendiquerait son judaïsme avec fierté.

«C'est un livre de prières !» répondit-il d'une voix ferme.

«Et à quoi cela sert-il ?» demanda le commandant sur un ton menaçant.

Malgré son angoisse, Berel fit des efforts surhumains pour garder son calme : «Je m'en sers pour prier D.ieu !» répondit-il.

Les yeux du commandant lançaient des flammes ! Il était si furieux que les mots ne parvenaient pas à sortir de sa bouche. Il regardait Berel, puis le Sidour ; il finit par jeter à terre le Sidour d'un air dégoûté : «Je vais t'expédier en Sibérie !». Il respira profondément et se reprit : «Non ! Pas en Sibérie ! Je vais te fusiller !»

Le commandant regarda Berel avec mépris. Ses regards foudroyants étaient autant d'épines plantés dans sa chair. Puis, de menaçants ils se firent dédaigneux : «A quoi bon le faire juger ? Je n'ai aucune envie de m'occuper de lui ! Un sale traître juif ! Je vais l'envoyer vers le commandant en chef, lui ne s'embarrassera pas outre mesure et l'enverra directement en Sibérie ou devant le poteau d'exécution !»

Deux heures plus tard, Berel, son Sidour à la main, se retrouva devant le Commandant en chef. Il avait beau tenter de se dominer, il n'arrivait pas à empêcher son cœur de battre de plus en plus vite.

«Qu'est-ce que cela ?» demanda le Commandant, le visage fermé.

«Un livre de prières, camarade Commandant !»

«Et que fais-tu avec cela ?» continua le Commandant en regardant Berel droit dans les yeux.

Etonné par cette question, Berel répondit : «Je prie !»

«Régulièrement ?»

«Oui !»

«Et en quelle langue ce livre est-il écrit ?»

«En hébreu, la langue sainte !»

«Tu sais lire l'hébreu ?»

«Oui !»

Le Commandant prit le Sidour des mains de Berel et se mit à le feuilleter. Soudain, il leva

les yeux et fit signe à Berel de s'approcher. Il murmura à son oreille : «Je t'en prie ! Apprends-moi l'hébreu ! Moi je ne sais pas prier ! Donne-moi des cours et je saurai te récompenser !»

Berel était stupéfait. Son cerveau fonctionnait à toute vitesse ; il se pinça pour être sûr qu'il ne rêvait pas. Peut-être était-ce un piège ? Tandis qu'il réfléchissait quelle réponse donner, il se souvint tout-à-coup du nom du Commandant, un nom relativement répandu dans la communauté juive !

«Avec plaisir !» répondit-il, soulagé.

A partir de ce jour, Berel enseigna au Commandant comment lire l'hébreu et comment prier dans le livre qu'il chérissait tant. En échange, il bénéficia d'un traitement de faveur et, grâce à lui, son ami put aussi voir ses conditions de vie grandement facilitées. Le Commandant obtint pour eux des certificats médicaux leur interdisant de manger de la viande. Par ailleurs, tous les vendredis après-midi, ils étaient envoyés «en mission» dans des villages voisins : là, ils étaient invités à passer Chabbat chez des familles juives accueillantes.

Peu de temps après, le Commandant fut appelé en mission dans une autre région. Il proposa à Berel de l'accompagner et de devenir son chauffeur personnel. Celui-ci refusa, car il ne voulait pas abandonner son ami. Le Commandant partit, non sans avoir ordonné qu'on laisse ses protégés agir comme bon leur semblait.

Qu'est devenu ce Commandant ? Nul ne le sait. Mais Berel fut libéré quelques temps plus tard, de manière miraculeuse et il épousa la sœur de son ami. Tous trois réussirent à monter en Terre Sainte.

*Traduit par Feiga Lubecki
La sidra de la semaine*



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

La plage pendant Chabbath ? (Rav Ron CHAYA)

On a le droit de marcher au bord de la plage Chabbath à condition de ne rien porter sur soi à moins que le 'érouv entoure aussi la plage.

Il faudra bien sûr aussi faire attention à ne pas voir de femmes en maillot de bain.

Par contre, on n'a pas le droit de se baigner, d'abord parce qu'on n'a pas le droit de nager Chabbath, mais même si on ne nage pas il y a le problème de transporter l'eau qui est sur notre corps plus de 2 mètres.

Si quelqu'un se baigne dans la mer et que la moitié de son corps est hors de l'eau, il ne peut pas marcher plus de 2 mètres dans la mer car il aura déplacé l'eau qui a sur son corps dans un carmelite car la mer a un statut de carmelite et il transgresse par cela un interdit de Chabbath, il faudra donc qu'il s'essuie et seulement après il pourra plus de 2 mètres dans l'eau.

Or, il semble techniquement impossible de pouvoir s'essuyer la moitié de notre corps qui est hors de l'eau alors que l'autre moitié de notre corps est dans l'eau. A plus forte raison lorsqu'on voudra sortir de l'eau, on transportera les gouttes d'eau présentes sur notre corps et on ne devra pas faire plus de 2 mètres avec ces gouttes sur nous, chose impossible à éviter.



PERLE 'HASSIDIQUE

« Si Adam n'avait pas péché, il serait devenu orgueilleux. »

(Rabbi Elimelekh)

QUIZZ PARACHA

1. Pourquoi Moché mentionne-t-il les lieux où les Bné-Israël ont fauté plutôt que les fautes elles-mêmes ?
2. Citez les résultats obtenus par les Bné-Israël « demeurant » au mont Sinai ?
3. Quelle ville Calev a-t-il reçue en héritage ?

3. Hébron.

2. Ils ont reçu la Torah, confectionnée le Tabernacle et ses ustensiles, institué des tribunaux et des chefs.

1. Afin de ménager l'honneur d'Israël.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :

'Hevrat Pinto, Rav Moché Pell, Rav Ron Chaya, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU